

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-173
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :
INTERCOMMUNALIT
E

**OBJET : RELATIONS
EPCI – COMMUNES –
AUDITION DES
CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES
SUR LE PREMIER
SEMESTRE 2026 –
PRISE D'ACTE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 011-211100763-20260629-DB2026173-DE



Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADE Quentin.

Secrétaire : KICHKOFF Gladys.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en application de l'article L5211-39 du CGCT, les
Conseillers Communautaires doivent rendre compte de leur activité au moins 2 fois par an
devant le Conseil Municipal où ils siègent.

Les Conseillers Communautaires sont donc entendus pour rendre compte de l'activité de l'EPCI
sur le premier semestre 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du fait que les formalités requises par l'article L5211-39 du CGCT sont
satisfaites.

Le conseil adopte l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
02 JUL. 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 JUL. 2026
Par publication le :
02 JUL. 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER